

Arrêté N° 2023 - 1191

Délégation donnée à Madame Liliane MONTOUT (1er Adjoint) en vue de l'exercice de la Présidence de la commission d'Appel d'Offres du jeudi 06 juillet 2023

Le Maire de la Commune du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-17 et L.1411-5 ;

Vu le Code la Commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal INCM-2020-1S- DAG-03 en date du 05 juillet 2020, fixant à 10 le nombre d'adjoints au maire et 3 adjoints de quartiers ;

Vu la délibération du Conseil Municipal INCM-2020-1S-DAG-05 en date du 05 juillet 2020 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération CM-2020-4S-DAG-72 en date du 13 octobre 2020 portant nouvelle élection des Adjoints et des Conseillers municipaux ;

Considérant la nécessité de suppléer Monsieur Cédric CORNET, le Maire-Président de la commission empêché, en vue de la présidence de la séance de la commission d'Appel D'offres du 06 juillet 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : En l'absence de Monsieur Cédric CORNET, président empêché, délégation est donnée à Madame Liliane MONTOUT 1er adjoint pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres qui se réunira le jeudi 06 juillet 2023.

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa signature.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune dont une ampliation sera faite à chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Sous-Préfet ;
- Madame la Trésorière Principale de Sainte-Anne.

Fait à Gosier, le... 11.1. Juillet 2023

Le Maire,

